

VILLE DE NEUILLY-SUR-MARNE

Service Juridique et Coordination Institutionnelle

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Exécution de l'art. 48 de la loi du 5 Avril 1884)
Le Conseil Municipal se réunira en séance
Le 10 juillet 2024 à 19h30
En salle du Conseil Municipal à l'hôtel de ville

La séance sera également retransmise via les réseaux sociaux et site de la ville (art. L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales).

- 1°) Informations générales
- 2°) Constitution d'un groupement pour la passation et le suivi de l'exécution de conventions d'occupation pour la mise en œuvre du « projet de solarisation métropolitain »
- 3°) Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Neuilly-sur-Marne et l'EPT Grand Paris Grand Est pour la réalisation de travaux de voirie rue l'Ermitage et rue des Prairies
- 4°) Protocole transactionnel entre le SIAAP et la Commune de Neuilly-sur-Marne
- 5°) ZAC de Maison Blanche : rétrocession des espaces publics par Grand Paris Aménagement à la Commune – Phase 1
- 6°) Convention de partenariat avec l'association « Amours de Bouchons »
- 7°) Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France - Rapport annuel
- 8°) Garantie d'emprunt à la société Batigère Habitat - Réhabilitation énergétique de la résidence Val Coteau
- 9°) Convention bilatérale de réservation - Gestion en flux
- 10°) Décisions modificatives - Exercice 2024
- 11°) Avenant à la convention d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant – 2023
- 12°) Personnel communal - Adoption du règlement intérieur de la Commune de Neuilly-sur-Marne
- 13°) Personnel communal - Autorisation de recourir au contrat d'apprentissage
- 14°) Personnel communal – Modification du tableau des effectifs
- 15°) Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- 16°) Questions orales

LE MAIRE,
Signé : ZARTOSHTE BAKHTIARI

